

Votre guide pour l'année scolaire
2026-2027



L'école Aurore
Mon tremplin pour demain

Mails : direction@ecole-aurore.be
secretariat@ecole-aurore.be

Site internet : www.ecole-aurore.be

Av. des Anciens Combattants, 61 - 1140 Evere
Tél secrétariat : 02/705.27.96
Tél garderie : 0490.46.85.35

Bienvenue à tous, nouveaux comme anciens parents !

La revue *Bienvenue à l'école Aurore* se compose de deux parties :

- **La première partie** contient le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI), le règlement des études ainsi que les projets pédagogique et éducatif de l'école. Elle vous sera remise lors de l'inscription de votre enfant. Nous vous invitons à la conserver durant toute sa scolarité à l'école Aurore.
- **La deuxième partie, intitulée *Guide de l'année scolaire***, rassemble les informations pratiques qui évoluent chaque année : réunions de parents, dates des classes extérieures, festivités, etc. Vous y trouverez également l'offre des activités parascolaires, enrichie cette année de nouveaux ateliers.

Ces deux documents sont également disponibles sur le site de l'école, afin de faciliter l'accès à l'information et la traduction dans votre langue habituelle.

Autres informations à noter :

Une communication à propos de la direction vous sera faite fin août car à ce jour nous n'avons pas encore toutes les informations pour l'année 26-27. Ce qui est certain c'est que Mme Van Campenhoudt sera bien présente du lundi au jeudi et donc toujours absente les vendredis. Mme Herreman sera bien présente.

Sachez que notre devise « **L'école Aurore, mon tremplin pour demain.** » ainsi que L'acrostiche figurant au dos de nos revues n'est pas qu'un simple jeu de mots : il reflète les valeurs que nous incarnons chaque jour.

Merci pour votre confiance. Nous vous souhaitons une excellente année scolaire !

Mme Anne Van Campenhoudt – Directrice
Mme Laure Herreman – Directrice adjointe

Table de matières

1	CALENDRIER DE L'ECOLE 2026-2027	5
A.	Congés scolaires et journées pédagogiques	5
B.	Fêtes – évènements	5
1.	Réunions de parents et bulletins	6
2.	Réunions collectives	6
3.	Réunions individuelles et bulletins	6
C.	Classes extérieures	6
2	EXTRAIT DU REGLEMENT DES ETUDES : POUR BIEN TRAVAILLER ENSEMBLE	7
A.	Organisation des classes et attribution des postes enseignants	7
B.	Equipe ATL	8
3	SERVICES DIVERS	8
A.	Secrétariat	8
B.	Association de parents	8
C.	Equipe PMS	8
D.	Logopédie	9
E.	Médiation Scolaire du service de Prévention d'Evere	9
F.	Paroisse	10
G.	Mobilité	10
4	LE TEMPS HORS SCOLAIRE : Etude et parascolaire	11
A.	Etude	11
B.	Graines de Champions	11
C.	Graine de Sport	12
D.	L'Entrela Centre culturel d'Evere	12
E.	Artysports	13
F.	Créathéa	13
G.	Les Marmottons	13
H.	Académie de musique : <i>dates non communiquées à ce jour</i>	14
5	LES FRAIS SCOLAIRES	15
A.	« Dans sa mission d'enseignement – frais scolaires obligatoires »	15
B.	« Dans sa mission d'enseignement – frais scolaires facultatifs auxquels vous avez souscrit »	15
C.	« Hors mission d'enseignement – à votre demande, votre enfant a bénéficié de services »	15
D.	Annexe GRATUITE : Information de la FWB : élèves de maternelle et primaire de P1 à P5	17

1 CALENDRIER DE L'ECOLE 2026-2027

Dans le courant du mois de septembre, vous recevrez un calendrier reprenant les différentes dates des réunions et festivités. Y seront indiqués également l'organisation de la tournante des dates pour la piscine, les débuts et fins de parascolaire et étude etc.

Merci de bien conserver ce calendrier et de vous y référer en cas de besoin tout au long de l'année.

A. Congés scolaires et journées pédagogiques

Congés	Dates
Rentrée scolaire	Lundi 24 août 2026
Fête de la Communauté française	Dimanche 27 septembre 2026
Congé d'automne (Toussaint)	Du lundi 19 octobre au dimanche 1er novembre 2026
Fête des morts	Lundi 2 novembre 2026
Jour de l'Armistice	Mercredi 11 novembre 2026
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
Mardi Gras	Mardi 9 février 2027
Congé de détente (Carnaval)	Du lundi 22 février 2027 au dimanche 7 mars 2027
Lundi de Pâques	Lundi 29 mars 2027
Vacances de printemps (Pâques)	Du lundi 26 avril 2027 au dimanche 9 mai 2027
Le lundi de la Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Les vacances d'été	Débutent le samedi 3 juillet 2027

Journées pédagogiques
Avec garderies proposées
Les dates sont encore à déterminer

B. Fêtes – évènements

Évènements	Dates
Photographe scolaire	Le lundi 28 septembre 2026
La brocante	Le dimanche 27 septembre
Marche ADEPS organisée par l'école	Le dimanche 4 octobre 2026
Opération Saint-Nicolas	Le vendredi 4 décembre 2026
Kids Party Carnaval	Le vendredi 12 février 2027
Spectacles « Aurore en fête »	Le samedi 10 avril 2027
La fancy-fair	Le dimanche 6 juin 2027

1. Réunions de parents et bulletins

Il est conseillé aux parents dont le français n'est pas la langue maternelle (ou pas suffisamment maîtrisée) de venir avec un interprète. Les enseignants n'ont pas d'obligation professionnelle à connaître l'anglais. Merci pour votre compréhension.

2. Réunions collectives

Juin	Lundi 29 à 17h30	ACC-M1-M2
Août	Vendredi 21 de 15h à 16h	ACC – M1 UNIQUEMENT les nouveaux : familiarisation
Septembre	Jeudi 3 à 18h30	M3 - P1 - P2
	Mardi 1er à 18h30	P3 - P4
	Mardi 22 à 18h30	P5 - P6

3. Réunions individuelles et bulletins

Novembre	Lundi 16 au vendredi 20	Maternelles (M3 seulement si nécessaire)
	Lundi 23 au vendredi 27	P6 (bulletins et réunions de parents)
Décembre	Lundi 30 nov. au vendredi 4 déc.	P1 à P5 (bulletins et réunions de parents)
Mars	Lundi 15 au vendredi 19	Maternelles
Juin	Lundi 21 au vendredi 25	Maternelles M3 (Acc, M1, M2 si nécessaire)
Juillet	Lundi 28 juin au vendredi 2 juillet	P1 à P6 (bulletins et réunions de parents)

C. Classes extérieures

P6	Classes de neige	Du jeudi 3 décembre au vendredi 11 décembre 2026 à Haute Nendaz (Suisse) https://www.lesgentianes.ch
----	------------------	---

2 EXTRAIT DU REGLEMENT DES ETUDES : POUR BIEN TRAVAILLER ENSEMBLE

Le texte intégral du Règlement des études se retrouve dans le guide que vous avez reçu lors de l'inscription de votre enfant à l'école Aurore. Il est également à votre disposition sur le site de l'école.

A. Organisation des classes et attribution des postes enseignants

Sous réserve de changement !

Maternelle

<u>ACC A</u> : Classe des Escargots <i>Mme Marie (+ non attribué à ce jour)</i>	<u>ACC B</u> : Classe des Pandas (à partir de janvier 27 ou mars 27) <i>Mme ?</i>
<u>M1A</u> : Classe des Lapins <i>Mme Aurélie (+ Mme Soumaya)</i>	<u>M1B</u> : Classe des Girafes <i>Mme Fabienne (+ ????)</i>
<u>M2A</u> : Classe des Koalas <i>Mme Anaïs</i>	<u>M2B</u> : Classe des Grenouilles <i>Mme Susy</i>
<u>M3A</u> : Classe des Petits Cœurs <i>intérimaire, puis Mme Claude</i>	<u>M3B</u> : Classe des Champis <i>M. Stéphane</i>

Polyvalence : Mme Valérie – Mme Tatiana

P1 – P2

<u>P1A</u> : Classe des Ratatouilles <i>Mme Aurore</i>	<u>P1B</u> : Classe des P'tits Malins <i>M. Michaël</i>
<u>P2A</u> : Classe des Loups <i>Mme Anne</i>	<u>P2B</u> : Classe des Ouistitis <i>Mme Aurélie</i>

Polyvalence : M. Sébastien – Mme Géraldine

P3 – P4

<u>P3A</u> : Classe des P3A <i>Non attribué à ce jour</i>	<u>P3B</u> : Classe des Détectives <i>Mme Sylvie</i>
<u>P4A</u> : Classe des P4A <i>Mme Sophie</i>	<u>P4B</u> : Classe des P4B <i>Mme Alexia et Mme Audrey</i>

Polyvalence : non attribué à ce jour

P5 – P6

<u>P5A</u> : <i>M. Matthew</i>	<u>P5B</u> : <i>Mme Isabelle et (+ non attribué à ce jour)</i>
<u>P6A</u> : <i>Mme Céline</i>	<u>P6B</u> : <i>Mme Aude</i>

Polyvalence : non attribué à ce jour

- **Maître spécifique en Religion** : *Mme Audrey*
- **Maîtres spécifiques en néerlandais** : *M. Philippe – Mme Céline*
- **Maîtres spécifiques en gymnastique / sport / natation et psychomotricité** :
 Psychomotricité : *M. Abdullah - M. Silvio*
 Gymnastique et sport : *M. Silvio*
 Natation : *M. Abdullah*

B. Equipe ATL

(Atelier du temps libre = garderie du matin, midi et fin d'après-midi)

Sous réserve de changement !

Mme Souad : coordinatrice du réfectoire et des garderies du matin, du soir et du mercredi après-midi

Mme Nadia : coordinatrice du temps de midi et aide à la gestion éducative

Réfectoire : Mme Patricia — Mme Fatou - Mme Naomie – Mme Nanou – Mme Salha

Garderies/Temps de midi : Mme Chantal – Mme Nathalie B – Mme Nathalie D. – M. Bachir – M. David – Mme Ti

3 SERVICES DIVERS

A. Secrétariat

Avant 8h00 : répondeur téléphonique. Merci de laisser un message CLAIR.

De 8h00 à 12h00 et de 13h45 à 15h15 : 02/705.27.96

L'adresse mail du secrétariat : secretariat@ecole-aurore.be

En cas de message urgent pour la garderie, en dehors des heures de cours : 0490.46.85.35

Mme Emeline se tient à votre disposition pour tout ce qui est administratif et ce qui concerne les assurances et les paiements en relation avec les élèves. Et cela le lundi, mardi, jeudi et vendredi. (PAS le MERCREDI)

B. Association de parents

Les informations sont dans revue bienvenue à l'école Aurore au point 5.B

Pour contacter l'Association de Parents : parents@ecole-aurore.be

C. Equipe PMS

Le Centre PMS Libre de Woluwe I

L'équipe est composée d'une psychologue, d'une assistante sociale, d'une infirmière et d'une logopède.

Quelques membres de l'équipe ont une permanence dans l'école (cfr affiche près du local PMS).



Vous pouvez nous contacter :

- Par mail : aurore@pmswl.be
- Voir l'étiquette collée dans la farde d'avis en maternelle ou dans le journal de classe de votre enfant en primaire.
- Vous pouvez également trouver nos coordonnées sur le site PMS. www.pmswl.be Dans la rubrique : Nos écoles : Ecole-Aurore
- Par téléphone au 02/896.54.43.

N'hésitez pas à nous contacter, nous avons à cœur de vous accompagner en tant que parent dans vos questions et/ou préoccupations concernant la scolarité et le développement du bien-être de vos enfants.

Notre service est indépendant de l'école, confidentiel et gratuit.

D. Logopédie

Deux logopèdes indépendantes travaillent au sein de l'école pour aider les enfants présentant des difficultés spécifiques du langage oral, du langage écrit, du calcul et/ou du graphisme... Elles vous inviteront à obtenir une prescription pour un bilan logopédique auprès d'un médecin spécialiste, dans le but d'introduire un dossier auprès de votre mutuelle, afin d'obtenir le remboursement de leurs prestations. Avec votre accord, elles peuvent collaborer avec le professeur de votre enfant pour l'aider au mieux. Si vous désirez que votre enfant soit suivi à l'extérieur, merci de consulter le site ci-dessous des logopèdes francophones.

- Mme Sylvie Vannieuwenhoven : 0497/46.03.29 - sylvielogo7@gmail.com

Prises en charge en langage oral et langage écrit (lecture et orthographe).

- Mme Pauline Duh : 0472/50.03.34 - pauline.duh@lumisens.be

Prises en charge logico-mathématiques et langage écrit (lecture et orthographe).

- Une logopède indépendante extérieure collabore régulièrement avec l'équipe et les enseignants.

Les séances ont lieu durant ou en dehors des heures de cours au sein de son cabinet situé au Centre Médical du Tilleul juste à côté de l'école Aurore. Les mêmes démarches sont entreprises afin que ses prestations vous soient remboursées.

Mme Sophie Weicker : 0495/89.23.76 – so.weicker@gmail.com

Langage oral et écrit, suivi logico-mathématique et rééducation myofonctionnelle.

- Le centre psycho-médico-social (PMS) peut également vous mettre en contact avec un service logopédique au 02/764.30.57

- Site des logopèdes francophones : <https://www.uplf.be>

E. Médiation Scolaire du service de Prévention d'Evere

La commune organise, sous l'échevinat de la Prévention, un service gratuit d'aide. Elle propose :

- La prise en charge individuelle :
 - le soutien de jeunes en risque de décrochage ou en décrochage scolaire ;
 - l'aide à l'inscription dans une école ;
 - la médiation en cas de malentendus entre l'école, les parents et/ou les élèves ;
 - l'information sur le système scolaire, son organisation et les différents services existants.
- Les activités pour les élèves de l'enseignement primaire :
 - les écoles de devoirs ;
 - une activité sur la méthodologie de travail pour les 1^{ère} et 2^{ème} secondaires le mercredi après-midi ;
 - des animations dans les classes selon les besoins.

Contact : rue de Paris, 114 à 1140 Evere

mediation.scolaire@evere.brussels

Responsable : Alessandra Nespoli : 02/247.63.94 – 0491/625 790

F. Paroisse

Unité pastorale Meiser

Pour toutes informations :

- www.upmeiser.be - rubrique « annonce et catéchèse »
- Mail : catechese@upmeiser.be

L'Unité Pastorale Meiser (www.upmeiser.be) comprend les paroisses Sainte-Alice (Avenue Dailly), Saint-Albert (rue Victor Hugo), Sacré-Cœur (rue Le Corrège), Saint-Joseph (Place De Paduwa) et Épiphanie (rue de Genève).



G. Mobilité

En rang c'est le pied !

Des rangs à pieds sont proposés vers certaines activités extrascolaires.

Si vous êtes intéressé par ce moyen de transport écologique, bon pour la santé, gratuit et sûr pour vos enfants, voici les propositions de rangs pour 2025-2026

Vers les cours de l'Académie (école Aubier / implantation) - Cours d'initiation et formation musicale, guitare & piano sur place. Renseignements à l'inscription à l'Académie (rue Edouard Stuckens, 125. Tél :

02.216.89.33. secretariat.academie@evere.brussels / fholvoet@evere.brussels

Vers le Manoir pour les activités de L'Entrela Centre Culturel d'Evere : renseignements et inscriptions aux activités de L'Entrela, rue de Paris 43. Tél : 02.241.15.83

Le secrétariat est ouvert les mardis, mercredis et jeudis de 13h à 17h

Possibilité de s'inscrire via le site www.lentrella.be

Les ateliers et les rangs extrascolaires commencent en général la semaine de la mobilité (mi-septembre).

Pour plus de renseignements à propos des rangs :

Contactez Mme Fanchon Martens (coordinatrice ATL) fmartens@evere.irisnet.be // 02.247.62.47

4 LE TEMPS HORS SCOLAIRE : Etude et parascolaire

A. Etude

Elle s'adresse aux élèves dont les parents désirent qu'ils fassent leur travail à l'école. Grâce à l'organisation du journal de classe, votre enfant reçoit tout son travail pour la semaine. Le but est qu'il puisse s'organiser en cas d'activités extra-scolaires. S'il est inscrit à l'étude, merci de bien veiller à ce qu'il ait du travail à faire (ne pas tout faire le week-end par exemple, sinon l'étude ne sert à rien !).

Pour les élèves ayant besoin d'un soutien plus spécifique et dont le prix de l'étude est un frein, merci de prendre contact avec Mme Van Campenhoudt.

B. Graines de Champions

Qui ? Des professeurs ou membres du personnel de l'école Aurore.

Quels jours ? Lundi, mardi, jeudi et vendredi.

A quelle heure ? De 15h45 à 16h45.

Inscription ? Via formulaire distribué ou via Google forms :

<https://forms.gle/Cx1xeSzKyX4TJ25s7>

Coordination : Mme Céline

Tel. : 0489/58.94.68

Mail : grainesdechampions@hotmail.com



Parascolaire

L'école Aurore a plusieurs partenariats avec différentes asbl pour proposer des activités extrascolaires.

Nous vous demandons de vous inscrire directement auprès des asbl. Tous les renseignements sont sur notre site à l'onglet « parascolaire ».

Pendant l'année scolaire, en cas d'absence de l'élève à l'activité ou pour toute question organisationnelle vous devez passer directement par eux. L'école ne gère pas ces activités.

Graines de Champions

Graines de Champions propose les ateliers suivants qui auront lieu à l'école Aurore :

1. Chorale pour les P1 à P6 : mardi de 15h45 à 16h45.
2. Zumba pour M3 à P2 : mercredi de 12h30 à 13h30.
3. Zumba pour les P3 à P6 : mercredi de 13h45 à 14h45.
4. L'atelier des P'tits artistes pour les M1 à M3 : mercredi de 13h00 à 14h00.
5. Découverte de l'anglais pour les P4 à P6 : jeudi de 15h45 à 16h45.
6. Initiation au néerlandais pour les P1-P2 : vendredi de 15h45 à 16h45.

Sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions (au moins 10 enfants par atelier).

Inscription via le formulaire distribué ou via Google forms :

<https://forms.gle/wQuVJRzziBShyB5fA>

Coordination : Mme Céline

Tel. : 0489/58.94.68

Mail : grainesdechampions@hotmail.com



C. Graine de Sport

Activités extra-scolaires :

<u>Football</u>	<u>Foot et Basket</u>	<u>Football</u>	<u>Football</u>	<u>Psychomot</u>	<u>Psychomot</u>	<u>Cours échecs</u>
le lundi	le mercredi	le mercredi	le jeudi	le mercredi	le jeudi	le vendredi
16h à 17h	13h à 14h	13h à 14h	16h à 17h	12h30 à 13h30	16h à 17h	15h45 à 16h45
P5 et P6	M3, P1, P2	M3, P1, P2	P2, P3, P4	M2 et M3	ACC, M1 et M2	P2 à P6
Lieu : Hall des sports de l'école Aubier, les enfants sont pris en charge à l'école, possibilité de retour à l'école après l'activité le mercredi.				Lieu : Ecole Aurore		
Renseignements : sport.evere@gmail.com (responsable : M. Silvio)						

<u>Natation</u>		
le mercredi	de 12h00 à 13h00	pour les M3 à P6
Lieu : Piscine Le Triton, les enfants peuvent être pris en charge à l'école et retour à l'école.		
Renseignements : abdullahsoyut@hotmail.be (responsable : M. Abdullah)		

D. L'Entrela Centre culturel d'Evere



Durant l'année 2026-2027, l'équipe des animateurs extrascolaires proposera des ateliers hebdomadaires pour les enfants âgés de 5 à 12 ans (dès 4 ans les mercredis).

Les participants auront la possibilité de laisser libre cours à leur créativité.

Ils pourront découvrir diverses disciplines artistiques (art plastique, théâtre, etc.) et s'exprimer au gré de leurs envies, de leurs passions et de leur imagination !

Les ateliers ont lieu au Manoir.

Les enfants s'y rendent par leurs propres moyens ou via un rang (PEDIBUS).

PEDIBUS :

Un **rang aller** vers le Manoir peut être organisé à partir de 3 enfants inscrits.

Les parents viennent rechercher leurs enfants au Manoir entre 17h45 et 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 16h le mercredi.

Un **rang retour** vers L'Entrela' est possible les lundis, mardis, jeudis et vendredis (départ du Manoir à 17h45, arrivée à L'Entrela' autour de 18h15).

Infos pratiques : les inscriptions débutent le 29 juin à 13h	
Adresse des ateliers	Le Manoir – 50, rue des Deux Maisons – 1140 Evere.
Prix pour l'année	(Environ 30 séances, tout matériel compris) : 60€
Comment s'inscrire?	Les <u>inscriptions</u> se font en ligne sur le site web www.lentrela.be ou à L'Entrela' – 43, rue de Paris – 1140 Evere Le secrétariat est ouvert les mardis, mercredis et jeudis de 13h à 17h
Encore des questions ?	02 241 15 83 – info@lentrela.be – www.lentrela.be

L'Entrela' propose aussi des stages durant les congés scolaires à l'intention des enfants âgés de 3 à 12 ans.

E. Artysports

Stages de vacances artistiques et sportifs à l'école Aurore avec M. Silvio

Pour les enfants de 2,5 ans à 11 ans.

Renseignements et inscriptions : artysports@gmail.com

<u>2026</u>	<u>2027</u>
Les deux semaines des vacances d'automne : du 19 au 23 octobre du 26 au 30 octobre	Les deux semaines des vacances de détente : du 22 au 26 février et du 01 au 05 mars Les deux semaines des vacances de printemps : du 26 au 30 avril et du 03 au 07 mai Les deux premières semaines des vacances d'été : du 05 au 9 juillet et du 12 au 16 juillet

F. Créathéa

Créathéa propose des cours de théâtre pour les P4 à P6 à l'école Aurore le lundi de 15h45 à 16h45.

Plus d'informations : www.creathea.be ou info@creathea.be

G. Les Marmottons

Type d'activité : Le service Jeunesse propose une activité extrascolaire destinée aux enfants de 3 à 6 ans de notre école un jour par semaine.

Lieu : Le local Marmottons se situe entre la bibliothèque « Romain-Rolland » et la ludothèque « La Boîte à Joujoux » au niveau -1 de la maison communale (Square Hoedemaekers 10 – 1140 Evere). Celui-ci est spécialement aménagé pour l'accueil des enfants et les animations proposées.

Transport : L'accueillante des Marmottons, avec une accompagnatrice, organise le transport des enfants en bus communal de l'école jusqu'à la Maison communale.

« L'heure des parents » : Les mamans et les papas viennent rechercher leurs enfants sur place à 17h30 (entrée à la maison communale via le passage Idiers).

Informations : Les Marmottons : 02 247 64 35 / marmottons@evere.brussels

Service Jeunesse : 02 247 63 33 / jeunesse@evere.brussels

H. Académie de musique : dates non communiquées à ce jour

Où et quand ?

De septembre à juin ;

A l'Académie de Musique, 125 rue Stuckens (lundi au samedi)

A La Source, 6 rue du Doolegt (lundi, éveil musical)

A Clair-Vivre, 40 avenue Notre-Dame (mardi et jeudi, éveil musical)

A L'Aubier, 50 avenue du Cimetière de Bruxelles (mercredi et vendredi, éveil musical, formation musicale, piano et guitare)

A l'école Everheide, rue Matheussens, 60 (diction éloquence, formation pluridisciplinaire théâtre)

➤ Initiation musicale, dès 5 ans
Une initiation complète à la musique avec une méthode réputée internationalement et mise au point par le grand musicien et pédagogue suisse Emile Jaques-Dalcroze . Apprentissage des bases de la musique par le mouvement, par le chant et par l'utilisation de divers petits instruments à percussion et accessoires (tambourins, claves, cerceaux...). Ce cours organisé dans le cadre de la formation musicale préparatoire représente un excellent tremplin aux différents autres cours de l'Académie.
Pour qui ? Pour les enfants de 5 à 7 ans par groupes de maximum 15 élèves par cours de 50 minutes.
➤ Cours de formation musicale dès 7 ans et cours pour adultes, cours de base de 2x 50', obligatoire pour tous les élèves en musique (cycle de 5 ans/enfants, 3 ans/adultes)
Apprentissage d'un instrument dès 8 ans Apprendre l'accordéon, le violon, le violoncelle, la flûte traversière, la guitare, la clarinette, le saxophone, le piano, les percussions etc !
➤ Cours de Danse classique, dès 6 ans Pour filles et garçons, débutants, moyens et avancés, dès l'âge de 6 ans
➤ Cours de Théâtre, dès 5 ans & Improvisation théâtrale, dès 14 ans
✓ 5 ans : éloquence ; acquérir les outils de la prise de parole ✓ 8 ans et plus. Travail sur les éléments du jeu, notion d'espace, prise de la parole, jeux d'improvisation (pluridisciplinaire) avant d'aborder le travail proprement dit sur le texte. ✓ Initiation aux techniques de la Ligue d'Improvisation Belge. Ce cours propose une pédagogie d'apprentissage de l'improvisation théâtrale progressive, évolutive, basée sur la confiance, l'écoute et la générosité

Où, quand et comment s'inscrire ?

LES INSCRIPTIONS SE FONT SUR RENDEZ-VOUS (calendrier sur notre site à partir du 01/07)

Pour les Everois : à partir du 18 août

Pour tous, à partir du 25 août jusqu'au 26 septembre 2025 inclus

COURS GRATUITS JUSQU'À 12 ANS !

Les inscriptions se font à l'Académie de Musique d'Evere, 125 rue Stuckens, 1140 Evere.

Voir infos sur www.academie-evere.be

secretariat.academie@evere.brussels

02/216 89 33

Très important : pour que l'inscription soit valable, il faut apporter la carte SIS ou la carte d'identité de l'élève.

5 LES FRAIS SCOLAIRES

A. « Dans sa mission d'enseignement – frais scolaires obligatoires »

Il s'agit des frais d'entrée à la piscine et les transports en bus (pour les maternelles), les frais d'entrée lors des activités socio-éducatives, les frais de participation aux activités sportives et ceux des transports lors d'excursions découvertes. Il s'agit de forfaits. Les montants sont basés sur l'année scolaire 25-26 et seront ajustés pour 26-27 fin août via la fiche « Estimation des frais ».

AC.	M1	M2	M3	P1	P2	P3	P4	P5	P6
5,69 €	5,69 €	5,69 €	11,71 €	13,55 €	13,55 €	13,55 €	17,10 €	17,10 €	15,30 €

Se trouvent également dans cette catégorie les classes extérieures : de mer, verte et de neige.

B. « Dans sa mission d'enseignement – frais scolaires facultatifs auxquels vous avez souscrit » Fournitures scolaires utilisées lors de la scolarité de votre enfant et achetées de manière collective

- ✓ Les carnets d'exercices (livret dans lequel l'élève écrit) : selon la classe entre 15 € et 50 €.

C. « Hors mission d'enseignement – à votre demande, votre enfant a bénéficié de services »

Services	prix	Sur 1 mois de 4 semaines	Votre choix	Totaux
Hors mission d'enseignement – à votre demande, votre enfant bénéficie des services suivants				
Garderie et service repas				
Temps de midi : surveillance Lundi – mardi – jeudi - vendredi	2,25 €/jour	16 X 2,25 € = 36 €		
Repas chauds	3,90 €/repas	16 X 3,90 € = 62,40 €		
Mercredi de 12h jusqu'à 14h	2,95 €	X 2,95 € = €		
Mercredi de 12h jusqu'à 18h	4,95 €	X 4,95 € = €		
Maternelle				
De 15h45 : garderie jusqu'à 18h Lundi – mardi – jeudi - vendredi	2,75€/ jour	X 2,75 € =€		
Primaire				
De 16h : garderie jusqu'à 18h Lundi – mardi – jeudi - vendredi	2,75€/ jour	 X 2,75 € = ... €		
Après étude/atelier : garderie de 16h45 à 18h Lundi – mardi – jeudi - vendredi	1,30€/ jour	 X 1,30 € = ...€		

Ces montants sont forfaitaires et ne varient pas en fonction du temps passé à la garderie (5 minutes ou 2h).

Frais divers annuel	
Photo individuelle	Environ 12 à 14 €
Photo de classe	Environ 3 €
Short bleu marine de sport	Environ 6 €
T-shirt avec logo de l'école	Environ 6 €
Bonnet de piscine de couleur rouge	Environ 1,10 €

D. Annexe GRATUITE : Information de la FWB : élèves de maternelle et primaire de P1 à P5

Gratuité scolaire

Informations importantes pour les parents

Chers parents,

Ce document vous propose un résumé des règles principales qui s'appliquent en matière de gratuité.

Ce que l'école doit fournir gratuitement

L'école doit fournir un journal de classe et tout le matériel nécessaire aux apprentissages en classe comme les cahiers, les crayons, marqueurs ou papier, ciseaux ou le matériel de bricolage dont il aura besoin en classe

— Aucune participation financière ne peut être demandée pour ce matériel.

Frais qui peuvent être réclamés

- Cours de natation (entrée et déplacements compris)
- Activités culturelles et sportives d'un jour (déplacements compris)
- Séjours pédagogiques avec nuitées (déplacements compris)

À fournir obligatoirement par les parents

- Un cartable
- Un plumier vide
- Une tenue de sport
- Éventuellement : bottes et vêtements de pluie pour certaines sorties

— L'école ne peut pas imposer de marque ou de fournisseur (seule une couleur peut être demandée).
Si un logo est exigé, l'école doit le fournir.

Frais possibles mais non obligatoires

- Achat groupé de manuels scolaires et cahiers d'exercices (éventuellement avec abonnement numérique)
→ Si vous refusez, l'école doit fournir gratuitement les supports nécessaires
- Frais de participation à des activités non obligatoires
- Abonnement à des revues

Autres frais

- Temps de midi et garderies : peuvent être facturés.
- Photos scolaires : peuvent être proposées mais jamais imposées.

À retenir

- Aucun droit d'inscription ne peut être demandé.
- Aucun autre frais ne peut être exigé.
- Votre enfant ne peut jamais être chargé de transmettre un paiement.
- Le non-paiement ne peut entraîner aucune sanction (refus d'inscription, exclusion, etc.).

Information et paiement

- Une estimation écrite des frais doit être communiquée en début d'année.
- Des décomptes détaillés doivent être transmis en cours d'année.
- Si les frais dépassent 50 €, vous pouvez demander un échelonnement de paiement.

En cas de question ou de difficulté

- Contactez la direction de l'école ou les représentants des parents.
- Vous pouvez aussi vous adresser à l'Administration générale de l'Enseignement
 - ✓ par mail, à l'adresse mail suivante :

gratuite.ensobligatoire@cfwb.be

- ✓ par courrier postal à l'adresse suivante :

Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Service de la Gratuité (local 3F321)
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

- ✓ par téléphone au numéro suivant : 02 690 80 03

Apprendre de ses erreurs

Utiliser et encourager la solidarité

Relever des défis

Oser le changement

Réussir avec fierté (et dignité)

Explorer toutes les possibilités